



**73510 - Office public de l'habitat
(OPH) du Bas-Rhin (OPUS 67)**

**PDH - Proposition de renouvellement partiel
de la composition du conseil d'administration
de l'office public de l'habitat du Département,
OPUS 67, suite à la démission d'un membre**

Rapport n° CP/2017/248

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre acte de la désignation d'un nouvel administrateur au sein du Conseil d'Administration d'OPUS 67 suite à la démission d'un membre.

Cette désignation intervient conformément au code de la construction et de l'habitation, au titre de la compétence du Département comme collectivité de rattachement de l'OPUS 67.

Le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat (OPH), publié au journal officiel du 19 juin 2008, fixe la composition des conseils d'administration et la gouvernance de ces offices. Il appartient aux collectivités de rattachement de fixer le nombre des membres du conseil d'administration de leur office et par la même délibération, de procéder à la désignation de leurs représentants.

Le Département du Bas-Rhin est la collectivité de rattachement d'OPUS 67.

1. Rappel de la composition réglementaire du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1er février 2007 et du décret du 18 juin 2008, le conseil d'administration d'un office public de l'habitat doit comporter 17 (*si l'office est propriétaire de moins de 2 000 logements*), 23 ou 27 membres. Par délibération CG/2008/59 du 27 octobre 2008, la composition du conseil d'administration d'OPUS 67 a été fixée à 23 membres. Ce nombre a été confirmé par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015 (délibération CD/2015/119).

Dans ce cadre, la répartition du conseil d'administration est la suivante (article L. 421-8-1° du code de la construction et de l'habitation) :

☐ 13 administrateurs désignés par le Conseil Départemental :

- 6 élus au sein du Conseil Départemental,
 - M. Jean-Louis HOERLE
 - Mme Michèle ESCHLIMANN
 - M. Frédéric BIERRY
 - Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
 - M. Etienne WOLF
 - M. Serge OEHLER

- 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, se répartissant de la manière suivante :
 - Mme Fabienne ROVIGO (CEP-CICAT)
 - M. Jean-Marie KUTNER, Maire de Schiltigheim
 - Mme Muriel KLINGLER (Caisse des dépôts et consignations)
 - M. Charles KLEIN (ancien élu de Haguenau)
 - M. Jean-Luc LIPS (Procivis Alsace)
 - Mme Anne-Sophie BOUCHOUCHA (Association départementale d'information sur le logement)
 - M. Marc SCHAEFFER (1 % logement et membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes HLM)
- ☐ 4 représentants des locataires.
- ☐ 5 administrateurs relevant d'une catégorie d'institutions socio-professionnelles :
 - 1 représentant désigné par la caisse d'allocations familiales (CAF),
 - 1 représentant désigné par l'Union départementale des associations familiales (UDAF),
 - 1 représentant des organismes du 1 % logement,
 - 2 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département
- ☐ 1 représentant d'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet en tant que commissaire du gouvernement, assiste aux réunions du conseil d'administration. Un membre du comité d'entreprise y assiste également, avec voix consultative.

2. - Proposition de désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration suite à un départ

Comme le prévoit l'article R. 421-9 du code de la construction et de l'habitation, les désignations sont opérées après le renouvellement général et courent pour la durée du mandat électif.

Si des vacances surviennent dans l'intervalle, il est procédé au remplacement des membres pour la durée du mandat restant à courir, en application du V de l'article R. 421-8 du code de la construction et de l'habitation.

Suite aux élections départementales de 2015, le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 24 avril 2015 (délibération CD/205/6), a procédé à de nouvelles désignations pour la période 2015-2021.

Dans le cadre de la désignation des administrateurs relevant d'une catégorie d'institutions socio-professionnelles au sein du conseil d'administration d'OPUS 67, je vous propose de prendre acte du remplacement de Monsieur Jean-Luc MULLER, représentant de l'UDAF, par Madame Francine DOLLE.

Cette proposition a été présentée pour information à la Commission Emploi, Insertion, Logement réunie le 16 mai 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, dans le cadre de la désignation des administrateurs relevant d'une catégorie d'institutions socio-professionnelles au sein du conseil d'administration d'OPUS 67, prend acte de la décision de l'UDAF de désigner Mme Francine DOLLE, représentante de l'UDAF du Bas-Rhin en remplacement de M. Jean-Luc MULLER.

Strasbourg, le 30/05/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY